

## DECISION

Décision n°:  
GB/ASM/AG/2024/ 73

Contrat de cession avec  
Métalu à chahuter

Senlis fait son théâtre 2024.

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, portant sur la délégation consentie par le Conseil Municipal à Madame le Maire en vertu des articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Christine Robert, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, n°221 en date du 30 septembre 2020,

Considérant la nécessité de passer des conventions et contrats dans le cadre de la programmation de « Senlis fait son théâtre 2024 »,

## DECIDONS :

Article 1 : la passation d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Métalu à chahuter, représentée par Jean-Luc HOET, Président et par délégation Isabelle VIDOVIC, Administratrice, sise 161 rue Roger Salengro – 59260 Hellemmes-Lille, SIRET : 418 706 248 00030, dans le cadre de la programmation de « Senlis fait son théâtre 2024 ».

Article 2 : Ce contrat est passé pour 2 représentations de chacun des spectacles « Eva d'Azur a dit non ! » et « Eddy », le vendredi 5 avril 2024 matin, sur le marché hebdomadaire de la ville de Senlis.

Article 3 : Conformément au contrat, la ville versera à la Compagnie la somme de 1 158.29 € sur présentation d'une facture, et prendra en charge 2 repas le midi de la représentation.

Article 4 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à la Sous-Préfecture de Senlis, la Trésorerie Municipale et l'Intéressé qui dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif par courrier 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS, ou par l'application informatique télécours citoyen accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Senlis, le 18 MARS 2024



Handwritten signature of Marie-Christine Robert.

Marie-Christine ROBERT  
1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Affaires Culturelles  
et à la Communication

Cette décision a été,  
Reçue en Ss-Préfecture le : 18 MARS 2024  
Notifiée à l'intéressé le : 18 MARS 2024  
Publiée sur le site internet de la collectivité le :

18 MARS 2024